



## ZONE DE DISTRIBUTION : VINCEY

### Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée présente des concentrations en arsenic élevées, mais inférieures à la valeur sanitaire nécessitant une restriction des usages. La teneur en glyphosate a dépassé ponctuellement les exigences réglementaires sans risque pour la santé. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres.

### Indicateur global de qualité

**D**

**A** : Eau de bonne qualité  
**B** : Eau de qualité convenable  
**C** : Eau de qualité insuffisante  
**D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : B

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PUIITS DE VINCEY. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2112 personnes sur 1 commune (VINCEY). Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPINAL ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU - CGE » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A**

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

**A**

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **1**  
Valeur moyenne : **21 mg/L**  
Valeur maxi : **21 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**B**

Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**  
Conformité : **50 %**  
Nombre de substances recherchées : **188**  
Valeur maxi : **0,13 microgramme/L (glyphosate)**  
Substance(s) non conforme(s) : **glyphosate**

#### FLUOR

**A**

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**  
Valeur moyenne : **0,09 mg/L**  
Valeur maxi : **0,09 mg/L**

#### ARSENIC

**D**

Mauvaise qualité

Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **12**  
Valeur moyenne : **10,5 microgramme/L**  
Valeur maxi : **12 microgramme/L**

### Quelques conseils



**ENTRETIEN**  
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

**RÉSEAU PRIVÉ**  
Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

**ABSENCE**  
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

**SAVEUR-COULEUR**  
Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **1**  
Valeur moyenne : **22,6 °f**  
Valeur maxi : **22,6 °f**

Édité le 27/05/2025

UDI 088001431

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>